



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 04/2012

Objet du préavis

Remplacement de fenêtres, assainissement de l'installation de chauffage et divers travaux d'entretien au bâtiment rue de la Boverie 37.

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité de Payerne sollicite le Conseil Communal pour l'octroi d'un crédit en vue d'un remplacement de fenêtres, d'un assainissement de l'installation de chauffage et de divers travaux d'entretien au bâtiment rue de la Boverie 37.

2. Situation actuelle

La garderie la Courte Echelle occupe actuellement le rez-de-chaussée et le premier étage du bâtiment situé à la rue de la Boverie 37. En 2005, le Conseil communal avait octroyé un montant de Fr. 103'200. – pour transformer l'ancien appartement du 1^{er} étage afin de pouvoir accueillir des enfants supplémentaires.

A cette occasion, nous avons procédé au remplacement de quelques fenêtres, notamment celles situées sur la façade la plus exposée de ce bâtiment. A ce jour, nous avons constaté que le solde des fenêtres du rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{ème} étage sont en fort mauvais état et qu'il est temps de prévoir leur remplacement.

Quant à l'installation de chauffage du bâtiment, elle ne répond plus aux prescriptions actuellement en vigueur. Le SEVEN (service de l'environnement et de l'énergie) nous a en effet octroyé un délai au 31 juillet .2012 pour procéder à son assainissement.

Cette installation, située au sous-sol du bâtiment, comprend une chaudière à mazout datant de 1980, alimentée par le biais d'une citerne intérieure. A l'heure actuelle, nous n'arrivons plus à effectuer les réglages nécessaires afin de la rendre conforme aux normes.

Dès lors, nous avons décidé de remplacer l'installation actuelle par une chaudière à gaz (les travaux d'introduction de gaz ayant été effectués il y a quelques années) et de profiter des travaux pour assainir le plafond du local chauffage (afin de le rendre conforme aux prescriptions ECA). Nous profitons également de la situation pour évacuer la citerne et transformer le local en dépôt.

Concernant les locaux sanitaires de la garderie, nous avons constaté qu'il est devenu indispensable de prévoir quelques travaux d'aménagement (remplacement et déplacement de quelques appareils) afin d'offrir de meilleures conditions de travail aux personnes employées par la garderie.

Nous avons également constaté que l'appartement du deuxième étage n'a pas subi de transformations ou de rafraîchissements depuis plusieurs dizaines d'années. Une rénovation complète de ce dernier est à prévoir lors du prochain changement de locataire et fera l'objet d'un préavis en temps voulu. Dans l'intervalle nous allons effectuer de légers travaux de maintenance (revêtements de sol, peinture).

3. Descriptif des travaux

Remplacement de fenêtres (rez, 1^{er} étage et 2^{ème} étage) :

- Démontage des anciennes fenêtres y.c. évacuation à la décharge
- Dépose des manivelles et coulisseaux de stores
- Fourniture et pose de fenêtres bois-métal
- Joints silicone extérieur pour raccord à la taille et joints acryl pour raccord embrasure intérieure
- Fourniture et pose de tôles de raccord
- Repose des manivelles et des coulisseaux de stores

Assainissement de l'installation de chauffage :

- Demande de raccordement, dossier gaz
- Démontage installation existante, y.c. évacuation
- Pose nouvelle chaudière, chauffe-eau
- Tubage de la cheminée
- Raccordements sanitaires
- Raccordements chauffage, remplissage et purge
- Raccordement gaz
- Dégazage, découpe et élimination ancienne citerne mazout

Divers travaux d'entretien :

- Démontage plafond et pose d'un plafond anti-feu dans local chauffage
- Création d'une porte dans le mur du local citerne, peinture et mise en place d'un nouvel éclairage
- Divers travaux sanitaires à la garderie (déplacements et remplacements d'appareils sanitaires)
- Légers travaux de rafraîchissement dans l'appartement du 2^{ème} étage (revêtements de sols et peinture)

4. Coût des travaux

Remplacement de fenêtres (rez, 1 ^{er} étage et 2 ^{ème} étage)	Fr.	36'500. –
Assainissement de l'installation de chauffage	Fr.	31'500. –
Divers travaux d'entretien	Fr.	25'000. –
Divers et imprévus (~5%)	Fr.	<u>5'000. –</u>
Total TTC	Fr.	<u><u>98'000. –</u></u>

5. Financement

Ces travaux seront financés par les fonds disponibles en trésorerie. Cette dépense n'entraîne donc aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme de Fr. 98'000. – par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation compte n° 9281.3503 « Bâtiments : rue de la Boverie ».

6. Durée des travaux

La durée des travaux d'assainissement du chauffage est de l'ordre de 2 semaines. Ces travaux seront entrepris dès que la saison de chauffe sera terminée et ne devraient pas perturber le fonctionnement de la garderie.

Quant au solde des travaux, remplacement de fenêtres, travaux d'entretien et découpage de la citerne, ces derniers seront entrepris pendant les vacances d'été de la garderie de la Courte Echelle, soit du 23 juillet au 10 août 2012.

7. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 04/2012 de la Municipalité du 15 février 2012 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement de fenêtres, assainissement de l'installation de chauffage et divers travaux d'entretien au bâtiment rue de la Boverie 37 pour un montant TTC de Fr. 98'000. -;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr 98'000. – par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 98'000. – par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation compte n° 9281.3503 « Bâtiments : rue de la Boverie ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 15 février 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

Annexe pour l'original du préavis : 1 dossier

Municipal délégué : M. Eric Küng